Case FRC 5390

MÉMOIRE

DES OFFICIERS DU CORPS DES CARABINIERS DE MONSIEUR,

AVEC LES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

MfW 9655

MÉMOIRE

DES OFFICIERS

DU CORPS DES CARABINIERS

DE MONSIEUR,

AVEC LES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

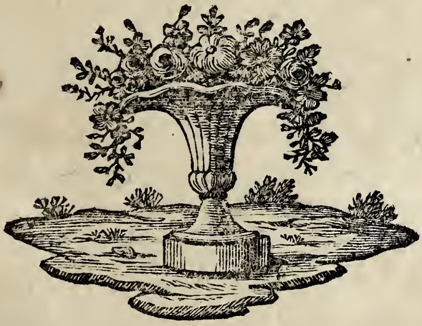

1790.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

MÉMOIRE
DES OFFICIERS
DU CORPS DES CARABINIERS DE MONSIEUR,
AVEC LES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

L'ESPRIT de désordre & d'insurrection, qui agitoit différens Corps de l'armée, avoit fait de vains efforts pour soulever les Carabiniers. Constamment fidèle depuis plus d'un siècle aux Loix de l'honneur & de la discipline militaire, ce Corps sembloit n'avoir rien à redouter des orages qui grondoient autour de lui ; les liens de la confiance, de l'estime, de l'attachement qui unissoient les Officiers & les Soldats, loin de menacer de se rompre ou de se relâcher, se resserroient plus fortement encore en raison des dangers dont ils étoient environnés ; il sembloit que

les Carabiniers ne duſſent avoir des regrets à donner qu'aux malheurs des Corps que le ſouffle d'une contagion preſque univerſelle avoit frappés d'indiſcipline & d'anarchie. . . . Ils étoient loin de prévoir qu'ils auroient auſſi à gémir ſur leurs maux, qu'il viendroit un moment où ils ſe porteroient à ces mêmes excès dont le ſeul récit les pénétroit d'horreur, & qu'ils ſeroient enfin à leur tour comptés parmi ces hommes ſi coupables, qui, abuſant des noms les plus ſacrés dans les tranſports d'un effrayant délire, oſent appeler la force ſeule *droit;* & la révolte, *patriotiſme.* Oui, il eſt venu ce moment affreux, où les Carabiniers ont paru ceſſer de reconnoître qu'ils étoient Citoyens & Soldats. Si leurs Officiers avoient été les ſeuls témoins de leur faute, ils l'enſeveliroient dans un oubli éternel; ils perdroient juſqu'au ſouvenir des plaintes particulières qu'ils auroient à former, & ce ſacrifice leur couteroit peu : mais ils craindroient, & avec raiſon, de paroître coupables eux-mêmes, & de compromettre l'honneur du Corps, s'ils négligeoient de dénoncer les délits & d'en ſolliciter la peine. Forcés à remplir ce triſte devoir que leur impoſent également & leur patriotiſme & les Loix de leur état, les Officiers du Corps des Carabiniers ſe borneront à narrer ſimplement les faits qui ſe ſont

passés sous leurs yeux, sans rien diminuer ni augmenter de l'horreur qu'ils doivent inspirer. Ils en doivent un compte fidèle à la Patrie, au Roi, à l'Armée. Les voici :

M. de Malseigne, Maréchal de Camp, a été envoyé à Nanci pour faire exécuter le Décret de l'Assemblée Nationale, relatif à l'insubordination de la garnison de cette ville.

Le 28 Août, à trois heures, il arriva à Lunéville précipitamment, annonçant que la garnison de Nanci avoit le projet de l'arrêter, & que le Régiment du Mestre-de-Camp étoit à sa poursuite pour s'emparer de sa personne. Un instant après, on vit arriver quatre Cavaliers de ce Régiment, le sabre à la main. On les saisit, & dans le moment où on les conduisoit en prison, l'un d'eux tira un coup de pistolet à un Officier qui étoit à côté de lui. A ce signal, tout le Corps des Carabiniers monta à cheval. On vit arriver successivement plusieurs détachemens qu'on somma de se rendre : plusieurs Cavaliers cherchèrent à s'échapper, & se retranchèrent dans les vignes, d'où ils tirèrent des coups de mousqueton. Les Carabiniers se mirent à leur poursuite, & deux Cavaliers furent tués. On en arrêta successivement soixante, dont plusieurs, ayant voulu se défendre, furent blessés.

La partie du Régiment du Meſtre-de-Camp, qui s'avançoit encore, craignant de ſubir le même ſort, ſe replia promptement ſur Nanci. Cette agreſſion hoſtile, cette violation de territoire, ſans ordre ni motif, préſente ſans doute le tableau de la licence la plus effrénée.

Le 29, à une heure du matin, on apprit que la garniſon de Nanci étoit en marche avec un détachement conſidérable de la Garde Citoyenne de cette ville, formant en totalité à peu près ſix mille hommes. Un Garde National de Lunéville, qui s'étoit échappé, avertit en même temps que la plus grande partie de ſa troupe, qui s'étoit rendue à Nanci, d'après la demande d'un Aide de Camp de M. de la Fayette, ſuivoit auſſi cette colonne ; mais qu'elle étoit gardée comme otage, & ne ſeroit miſe en liberté qu'après le ſuccès de l'expédition de la garniſon de Nanci. M. de Malſeigne ordonna au Corps des Carabiniers de ſe mettre en bataille au Champ de Mars, en arrière de la ville & du chemin de Nanci, par où devoient déboucher les troupes. Il ne reſtoit au Général aucun moyen de défendre la ville, que de prendre cette poſition, le Corps des Carabiniers n'ayant ni poudre ni balles, quoique le Commandant en eût demandé inſtamment depuis deux mois. A ſix heures, on apprit que des détachemens de cette

garnifon avoient pris poffeffion des fauxbourgs ; & s'étoient établis fur la Place des Carmes. Un inftant après, on vit paroître au Champ de Mars tous les Officiers Municipaux, qui fupplièrent le Corps des Carabiniers, au nom de la Patrie & par égard pour cinq cents Citoyens dont la vie étoit en danger, de vouloir bien confentir à nommer des Députés pour entendre les propofitions de la garnifon de Nanci. La crainte de voir facrifier tant de victimes innocentes l'emporta fur la répugnance que le Corps des Carabiniers témoigna d'abord à cette propofition : il confentit à envoyer des Députés à l'Hôtel de Ville, & nomma MM. de Roffel, Lieutenant-Colonel, Courtivron, Chef d'Efcadron, deux Sous-Officiers & un Carabinier pour connoître les motifs d'une auffi inconcevable agreffion. Pendant le temps que les Députés s'acheminoient à l'Hôtel de Ville, deux Officiers Municipaux vinrent annoncer que la fureur de la garnifon étoit extrême, qu'elle demandoit qu'on lui livrât M. de Malfeigne : cette propofition infame révolta les Députés ; ils regagnèrent promptement leur troupe, déterminés à périr avec elle, plutôt que d'y adhérer. Après avoir attendu environ une heure, la Municipalité envoya une Députation au Corps des Carabiniers, pour lui annoncer que la garnifon de Nanci &

la Garde Citoyenne de cette ville avoient nommé des Repréſentans, qu'ils étoient à l'Hôtel communal, & qu'elle les ſupplioit de vouloir bien conſentir à envoyer ſes Députés. Ils s'y rendirent en effet, & après de longs débats, il fut arrêté que M. de Malſeigne retourneroit à Nanci, dès qu'il en ſeroit requis par le Corps Municipal de cette ville; qu'il ſeroit eſcorté par douze Carabiniers & douze Soldats de cette garniſon; que les troupes ſe retireroient dans leurs quartiers reſpectifs, & s'engageroient, ſur leur parole d'honneur, qu'il ne ſeroit attenté ni à la perſonne ni à la liberté du Général. Cette convention ſignée par tous les Députés, fut acceptée & ſignée par M. de Malſeigne, qui ſe rendit à l'Hôtel de Ville, eſcorté de trente-deux Carabiniers : en ſortant, il fut environné par une foule de Soldats qui l'engagèrent à partir ſur le champ, en réitérant qu'il trouveroit ſûreté & protection parmi eux. Le Général finit par céder à leurs inſtances. Etant arrivé ſur la Place des Carmes, il entendit des propos, & remarqua une fermentation qui dénotoit formellement le projet de l'arrêter : profitant d'un moment favorable, il s'échappa précipitamment. L'effet de cette réſolution ſubite & imprévue produiſit le maſſacre d'une partie de ſon eſcorte & d'un ſecond déta-

chement qui s'étoit avancé sur le bruit répandu au Champ de Mars, qu'on s'étoit emparé de sa personne. Dans le même moment, MM. de Rossel & de Courtivron, qui regagnoient leur troupe pour annoncer que leur mission étoit remplie, rencontrèrent un escadron qui alloit encore se faire immoler par des Soldats embusqués dans les rues. Cette troupe, cédant à leurs instantes prières, se replia. Le Général, parvenu à s'échapper, traversa la rivière & rejoignit le Corps au Champ de Mars, ayant été blessé d'une balle amortie sur son baudrier. On ne peut calculer avec précision quelle est la perte qu'ont fait les différens Corps. Celle des Carabiniers est de sept Sous-Officiers tués, & de quinze Carabiniers blessés griévement. M. de Vogué, Sous-Lieutenant, a eu le bras cassé. Pendant les conférences, un Cavalier du Mestre-de-Camp a eu l'audace d'assassiner un Adjudant de Carabiniers devant l'Hôtel de Ville, & en présence de plus de quatre cents Citoyens. Le souvenir de scènes aussi douloureuses est trop récent encore pour qu'on puisse en suivre tous les détails : on est contraint de s'arrêter pour laisser un libre cours aux larmes qu'arrache la déplorable fin de ces braves Guerriers, l'honneur & l'exemple de leur Corps. Après l'évasion du Général, la garnison de Nanci étant

avertie que M. de Bouillé faifoit avancer des troupes autour de cette ville, fe retira promptement : mais on ne peut en avoir de certitude. Le premier Régiment des Carabiniers reçut ordre de s'établir à Croifmarre, le fecond à Bénanfuil, à plus d'une lieue de diftance de la ville ; & il fut enjoint à ces deux troupes de refter au bivouac. Le Général, qui s'étoit rendu à Lunéville pour faire foigner fa bleffure, reçut une Députation de la Municipalité, qui l'exhortoit à fortir de la ville. Il fe retira fur le champ à Croifmarre ; & à dix heures du foir, MM. de Roffel & Courtivron reçurent une expédition d'un procès-verbal de la Municipalité, qui les fommoit de faire exécuter à M. de Malfeigne la convention qu'il avoit fignée le jour même. On obferva au Porteur de ce meffage, que le Général n'avoit point reçu la réquifition de la Municipalité de Nanci, qui devoit déterminer fon départ.

Peu après l'évafion de M. de Malfeigne, le bruit fe répandit dans le Corps des Carabiniers qu'il avoit manqué à fa parole, & compromis la perfonne des Députés, en violant la convention qu'il avoit fignée. Les témoins oculaires ayant été prefque tous égorgés, cette calomnie s'accrédita, & ne manqua pas de produire l'effet qu'en attendoient les fcélérats qui l'avoient imaginée,

celui d'aigrir à la fois tous les esprits. On alla même jusqu'à l'accuser d'avoir tué deux Carabiniers, en cherchant à s'échapper. Ces fâcheuses dispositions furent encore envenimées pendant la nuit par des Emissaires déguisés de la garnison de Nanci, & de Citoyens de Lunéville, qui peignirent ce Général comme un monstre & un traître, porteur d'une fausse commission de Sa Majesté : on répandit qu'on devoit rassembler vingt mille hommes pour égorger tous les Citoyens de Nanci & de Lunéville. Ces vils corrupteurs ajoutèrent qu'il avoit le projet de faire déserter le Corps & de le conduire en Allemagne pour opérer une contre-révolution avec nos Princes expatriés. Eh ! comment ces crédules Guerriers n'auroient-ils pas recueilli avidement ces propos absurdes, puisque des Particuliers recommandables de la Garde Citoyenne de Lunéville avouent qu'ils les ont eux-mêmes accrédités & répandus ! Pleins d'horreur pour les crimes qu'on supposoit à M. de Malseigne, persuadés qu'ils feroient une action louable, plusieurs Carabiniers du premier Régiment qui, peu d'heures auparavant, auroient versé jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour leur Général, se déterminèrent à l'arrêter. Ils profitèrent de l'obscurité de la nuit & de l'épaisseur du brouillard pour exécuter cet odieux complot. Sans

avoir reçu d'ordre, ils firent ſonner à cheval, à une heure après minuit, & M. de Malſeigne ayant paru à leur tête, ils l'enveloppèrent avec la plus grande véhémence, & lui annoncèrent qu'ils l'obligeroient de ſe rendre à Nanci. Les Officiers, juſtement indignés, employèrent en vain & prières & menaces pour leur faire ſentir l'atrocité de cet attentat; mais tous leurs efforts furent inutiles, & une plus grande réſiſtance de leur part auroit pu compromettre la vie du Général. Il fut donc conduit à l'Hôtel communal de Lunéville, où les Carabiniers révoltés avoient déjà envoyé un détachement pour l'attendre. Les Officiers Municipaux, pour prévenir les ſuites funeſtes de l'acharnement du Peuple & de la Milice Bourgeoiſe contre M. de Malſeigne, requirent ſur le champ le Commandant du Corps de faire marcher tous les Carabiniers conjointement avec un détachement de la Garde Nationale. Ce Chef, qui vit qu'il étoit impoſſible de calmer l'effervefcence du Peuple & des Carabiniers ſéditieux qui vouloient partir ſans Officiers, ſe détermina à monter à cheval avec toute la troupe. Arrivé au bourg Saint-Nicolas, à moitié chemin de Nanci, où il devoit s'arrêter ſuivant l'ordre de M. de Bouillé, il fit eſcorter le Général par cent Carabiniers. A une lieue de Nanci, des

détachemens de troupe de ligne & de Milice de cette ville s'emparèrent de sa personne.

M. de Courtivron, chargé par le Commandant du Corps de chercher les moyens d'empêcher le Peuple d'attenter à la personne du Général à son arrivée à Nanci, s'y étoit rendu pour prévenir la Municipalité : il ne put en obtenir aucune réponse; on le renvoya au Directoire du Département, qui lui dit que ses fonctions lui rendoient cet objet absolument étranger.---M. de Malseigne fut donc livré entre les mains de la populace & de la garnison, & mis au cachot du quartier du Régiment du Roi. Le zèle & les instances des Officiers supérieurs de ce Corps, qui craignoient que d'un instant à autre on n'attentât à sa vie, les représentations de l'Envoyé du Corps des Carabiniers, qui a interpellé les troupes de ligne de tenir la parole d'honneur donnée par leurs Représentans, a enfin obtenu des séditieux qu'il fût transféré aux prisons de la Conciergerie, où ce malheureux Général a été détenu jusqu'au moment où M. de Bouillé, arrivé aux portes de Nanci, l'a fait délivrer.

Le 31 Août, il arriva à Lunéville plusieurs Courriers de Nanci, porteurs d'écrits supposés de M. de Noue, Commandant en Lorraine, de M. d'Auteuil, de M. de Bouillé; de réquisitions

de la Municipalité de Nanci, qui ordonnoit au Corps de se rendre sur le champ dans cette ville.

Ces artifices grossiers n'en imposèrent pas. Les Carabiniers restèrent dans leur quartier.

Le même jour, les Officiers Municipaux de Lunéville firent lire à la tête des Compagnies du Corps, les Décrets de l'Assemblée Nationale concernant l'insubordination des troupes, & exhibèrent la commission de M. de Malseigne, qui étoit entre les mains de son Aide-de-Camp. La honte & les remords se peignirent sur tous les visages. Les Carabiniers, indignés de leur erreur, demandèrent à grands cris à aller délivrer le Général, jurèrent de punir les fauteurs de cet horrible complot, & dans l'instant même en arrêtèrent vingt-sept, qui ont été conduits le lendemain à Nanci, par ordre de M. de Malseigne.

Les Officiers témoins de ce sincère repentir des Carabiniers, comme ils l'ont été de leur faute, sont les premiers à implorer de Sa Majesté la remise de la peine dont une justice sévère seroit sans doute en droit de frapper le Corps entier; ils demandent avec instance que cette peine ne tombe que sur les vrais coupables, sur les vils scélérats qui, par les insinuations les plus perfides, ont pu égarer à cet excès leurs malheureux camarades. Ils supplient donc unanimement M. de

la Tour-du-Pin, Miniſtre de la Guerre, d'obtenir de Sa Majeſté la formation d'un Conſeil de Guerre, qui recherche & juge, ſans diſtinction aucune de grade & de qualité, les coupables, inſtigateurs, fauteurs & complices des crimes dont on vient de lire les horribles détails.

Après des événemens auſſi affligeans pour de bons Citoyens, après avoir été témoins de l'indiſcipline affreuſe d'une partie des troupes de ligne, les Officiers du Corps des Carabiniers, fidèles aux principes d'honneur qui ont toujours dirigé leur conduite, demandent à Sa Majeſté la permiſſion de ſuivre leur première impulſion. Toujours prêts à verſer leur ſang pour la défenſe de l'Etat, ils en offrent volontiers le ſacrifice; mais accoutumés à ſervir dans un Corps dont la gloire étoit reſtée ſans tache juſqu'à ce jour, leur délicateſſe leur preſcrit la loi de le quitter dès le moment où l'erreur coupable de quelques individus a pu la ternir. Ils ſupplient donc encore M. de la Tour-du-Pin, de faire agréer à Sa Majeſté la démiſſion des emplois qu'ils occupent à ſon ſervice.

Tous les Officiers du Corps des Carabiniers ſouſſignés, députent MM. de Courtivron, Chef d'Eſcadron, & de Caraman, Major en ſecond, pour remettre le préſent Mémoire au Miniſtre

de la Guerre, après l'avoir préſenté à MONSIEUR & à M. de Chabrillant, dans l'eſpoir qu'ils voudront bien l'honorer de leur ſignature. Ils promettent approuver & ratifier les démarches que les Députés feront pour aſſurer le ſuccès de leur demande, leur donnant à cet égard tous pouvoirs néceſſaires.

A Lunéville, ce 2 Septembre 1790.

Signé, Laſteyrie du Saillant. De Bernes. Roſſel. Williamſon. Saint-Clou. Duperron. Foucauld. Laverrie. De la Baſſert. Maurice de Caraman. Savary. Surville. Charles de Raincourt. Courtivron. La Baume. Latour. Sébaſtien de Chaillot. François de Chieſa. Le Blond du Plouy. Boret. Croville. Verguette. La Ferté Meun. Chardebœuf. De Pradel. Le Mouton de Boisdeffire. David de Saint-Hilaire. Caſtres de Terſac. J. B. Marat. Delaur. Pillerault. Beaurepaire. L'Ecrivent. Jaucourt. Claverie. Du Coudray. Bancelin. La Baſtide. Roche-Brune. Felés. Philippe Marin. Dumeſnil. Bruyeres Saint-Michel. Jaugey. De Beaurepaire. La Meſſeliere. Alexandre de Paniſſe. Fauconnet. Compagnol. Fierville de Saint-Clou. Favancourt. Villefranche. Alexandre de Paniſſe, *pour Vogué, ayant le bras droit caſſé.* De Buigny. De Malvoiſin. De Vaucelle. De Lancrau. D'Oyron. De Chelers.

De Béthune. De Forbin. De Caſtelbajac. Alexandre de Foucaud. La Cour. Delhez. Borel. Alliaume. Thorel. Mirat. Pillerault. Cochois.

J'approuve la délicateſſe des Officiers du Corps des Carabiniers.

Signé Chabrillant.

J'approuve les ſentimens des Officiers du Corps des Carabiniers.

Signé Louis-Stanislas-Xavier.

Nota. MM. les Officiers des Carabiniers avoient chargé formellement leurs Députés de ſolliciter la formation d'un Conſeil de Guerre, pour juger individuellement la conduite de tous les Membres du Corps ; Sa Majeſté n'a pas jugé à propos de l'accorder.

MONSIEUR, Frère du Roi, Colonel Propriétaire du Corps des Carabiniers,

A M. DE CHABRILLANT, Colonel Inspecteur dudit Corps.

A Saint-Cloud, le 8 Septembre 1790.

MESSIEURS de Courtivron & Caraman m'ont rendu, Monsieur, un compte très-détaillé de ce qui s'est passé au Corps des Carabiniers, les 28, 29, 30 & 31 du mois dernier. Vous pouvez juger de la douleur que ce récit m'a causé; je n'ai pu qu'approuver la délicatesse qui a porté MM. les Officiers à donner leurs démissions; mais en même temps je ne vous dissimulerai pas la respectueuse reconnoissance dont j'ai été pénétré en voyant que le Roi, en refusant d'accepter les démissions, a bien voulu épargner aux Carabiniers la punition qui sans doute leur eût été la plus sensible. Leur faute a été grande; mais comme il n'en est point qu'un vrai repentir n'efface, dites-leur, que comme leur Chef, je l'oublie;

mais

mais que comme leur père & leur ami, la blessure qu'ils ont faite à mon cœur, saignera encore long-temps; que c'est à eux de la guérir; & que s'ils ont pour moi l'amour qu'ils m'ont témoigné tant de fois, ils doivent se hâter d'y travailler, en redoublant de zèle, de discipline & de subordination. Redites bien à tous MM. les Officiers, ce que j'ai chargé leurs Députés de leur dire : c'est qu'il est impossible d'être plus satisfait & plus touché que je le suis de l'excellente conduite qu'ils ont tenue dans cette triste conjoncture.

Quant à vous, Monsieur, je ne vous dis rien de particulier, il y a long-temps que vous connoissez mon amitié pour vous.

Signé LOUIS-STANISLAS-XAVIER.

Pour copie CHABRILLANT.

M. de la Tour-du-Pin, Ministre de la Guerre,

A MM. de Courtivron & Caraman, Députés du Corps des Carabiniers.

Paris, 8 Septembre 1790.

J'ai mis, Messieurs, ſous les yeux du Roi le Mémoire que vous m'avez remis au nom de tous MM. les Officiers des Carabiniers de *Monſieur*. Si Sa Majeſté a vu avec douleur qu'une partie des Carabiniers, entraînés par des impulſions étrangères, avoit pu ſe porter à commettre une faute auſſi grave & qui imprimoit une tache, difficile à laver, à un Corps jusque-là ſans reproches, Elle a au moins pu remarquer qu'une grande partie de ce Corps n'y avoit pas participé, & qu'auſſi-tôt que ceux qui avoient été égarés & ſéduits ont pu connoître la vérité, ils ſe ſont empreſſés de reconnoître leur erreur & de donner des marques du plus ſincère repentir.

Le Roi, Meſſieurs, ſe plaiſant à rendre juſtice

à la conduite des Officiers des Carabiniers, en approuvant même la délicateſſe qui les porte à offrir leur démiſſion à Sa Majeſté, n'a pas jugé devoir l'accepter; Elle penſe que les témoignages de ſa bienveillance & de ſon approbation, qu'Elle m'ordonne de leur donner aujourd'hui en ſon nom, ſera pour eux une conſolation précieuſe des excès dont ils ont été témoins.

Sa Majeſté veut bien pardonner la faute infiniment grave dont une partie des Carabiniers s'eſt rendue coupable, d'après le repentir ſincère que tout le Corps en a témoigné : Elle approuve la dénonciation qui a été faite des plus coupables, qu'Elle veut qui ſoient ſoumis au jugement des Loix.

J'ai l'honneur d'être très-parfaitement, Meſſieurs, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur

Signé LA TOUR-DU-PIN.

PRÉCIS

DES ÉVÈNEMENS ARRIVÉS A LUNÉVILLE

Les 28, 29 & 30 Août 1790,

Extrait des Procès-verbaux dressés par le Corps Municipal.

LES Officiers Municipaux de la ville de Lunéville, témoins de faits inouis jusqu'alors, en ont constaté la succession rapide dans les Procès-verbaux qu'ils ont dressés ; monumens qui contiennent la vérité exacte de tout ce qu'ils ont vu, de tout ce qu'ils ont fait dans les circonstances malheureuses dans lesquelles ils se sont trouvés. Tant qu'il leur a été possible d'agir, toutes leurs démarches ont tendu avec succès au salut de leurs Concitoyens ; mais un moment est venu, où, spectateurs passifs de choses vraiment incroyables, ils ont gémi de ne pouvoir que suspendre les effets d'une fermentation que l'esprit d'erreur

& de vertige avoit opérée parmi la plupart de leurs habitans.

Ils ne se sont permis aucune réflexion dans le narré que contient leurs Procès-verbaux ; ils ne se sont pas permis d'y manifester leur opinion. Ils n'y ont point inséré quantité de faits particuliers connus depuis, ou de quelques-uns de leurs Membres seulement, mais dont la réunion peut développer les causes des évènemens qu'ils ont rapportés : c'est dans la vûe de mettre au jour les motifs de leur conduite, & de préciser jusqu'à leurs moindres démarches, qu'ils vont rapprocher, dans un tableau fidèle & succinct, cette multitude de faits, qui seuls sont la preuve des égaremens auxquels l'esprit de l'homme est assujetti.

Le vingt-huit, à quatre heures après midi, une alarme subite se répand dans la ville ; on est instruit que des Cavaliers du Régiment de Mestre-de-Camp poursuivent, le sabre à la main, M. de Malseigne, Officier général, chargé par le Roi de l'exécution des Décrets de l'Assemblée Nationale, concernant la garnison de Nanci : les Carabiniers volent à son secours ; des Cavaliers qui les attaquent, payent de leur vie leur témérité, & soixante sont faits prisonniers ; les Citoyens partageoient avec les défenseurs de M. de

Malſeigne le plaiſir de voir avorter les projets de ſes aſſaillans.

Bientôt de nouvelles alarmes ſuccèdent à ce moment de joie ; un bruit ſe répand dans la Cité vers le ſoir, & ce bruit fait craindre l'invaſion prochaine des trois Régimens de Nanci, qui viennent, dit-on, s'emparer du Général. Auſſi-tôt les Repréſentans de la Commune cherchent les moyens d'aſſurer la tranquillité de la ville ; en un inſtant elle eſt éclairée par leurs ordres ; ceux des Gardes Nationales qui n'étoient point partis la veille pour Nanci, ſur l'invitation de l'Aide de Camp de M. de la Fayette, prennent les armes ; les autres Citoyens cherchent à s'en procurer ; & leur précipitation a empêché le Corps Municipal de maintenir l'ordre que cette circonſtance exigeoit.

Trois fois pendant la nuit on donne l'alarme ; les Officiers Municipaux s'acheminent de la ville du côté de Nanci, pour parler aux Soldats rebelles, & les détourner des mauvais deſſeins qu'ils pouvoient avoir contre la Cité ; chaque fois ils voient le Corps des Carabiniers conduits par leurs Officiers dans le plus grand ordre, & préparés à défendre avec ardeur les foyers de leurs compatriotes ; mais bientôt une nouvelle inquiétude s'empare, avec raiſon, du Corps Municipal ; il apprend que ſes Concitoyens armés, qui étoient

dans la ville de Nanci, au nombre de cinq cents; ſuivent la garniſon, mais qu'ils ſont retenus en otage entre le corps de l'armée & une arrière-garde conſidérable; qu'ils ſont menacés, & que leur ſalut dépend de la réception que l'on fera aux Rebelles; dès-lors tout eſpoir de réſiſtance eſt anéanti, le Corps Municipal n'a qu'un ſeul parti à prendre pour empêcher le maſſacre de ſa Garde Nationale, & ſauver la ville des horreurs du pillage & de tous les maux qu'entraîne une guerre civile : c'eſt celui de la modération; il le communique à MM. les Commandans du Corps des Carabiniers, en les priant de ne pas compromettre la fortune & la vie des habitans. La raiſon impérieuſe du ſalut d'une ville qui leur eſt attachée, les détermine à ſe retirer dans le Champ de Mars; & la nouvelle qu'en ont reçu les Officiers Municipaux a porté la conſolation dans leurs cœurs. En empêchant deux fois de ſonner le tocſin, ils avoient voulu porter le calme juſque dans les familles, & ils s'occupèrent dès-lors à trouver les moyens qui pourroient l'aſſurer.

Après avoir donné aux Citoyens l'ordre de paroître ſans armes, ils allèrent pour la quatrième fois, ſans eſcorte & décorés de leurs écharpes, attendre dans la dernière maiſon de la ville l'ar-

rivée de l'armée qu'on leur difoit être proche ; & compofée de cinq à fix mille hommes, tant de la garnifon que de la Garde Nationale de Nanci.

Là, deux députations, l'une de l'avant-garde de ces troupes rebelles, l'autre des Gardes de Lunéville qu'elles tenoient en otage ; ajoutèrent à la perplexité du Corps Municipal, & le confirmèrent de plus en plus dans la néceffité de ne faire aucune réfiftance. Trois Députés fe portèrent au Champ de Mars, où le Corps des Carabiniers étoit en bataille dans le meilleur ordre poffible: ils firent part au Général, aux Commandans & aux Officiers, que pour fauver la ville, la Commune étoit obligée d'accepter une neutralité fans laquelle Lunéville feroit plongée dans un abîme de malheurs; que la crainte de voir facrifier par le nombre leurs braves défenfeurs, & de caufer la perte de leurs Citoyens retenus en otage, étoient de puiffans motifs qui ne laiffoient d'autre parti à prendre. Ces Députés ont prié MM. les Carabiniers de prendre en confidération l'état déplorable dans lequel pouvoient fe trouver les Citoyens de Lunéville, & d'entrer, par députation, en conférence avec les Soldats qui s'approchoient & qui en faifoient la demande.

Ce ne fut pas fans peine que MM. les Ca-

rabiniers ſe déterminèrent à une démarche auſſi extraordinaire, & cependant indiſpenſable pour ſauver la ville des dangers qui la menaçoient; leur contenance & leur valeur faiſoient bien voir qu'ils ne redoutoient point la ſupériorité du nombre.

Il étoit ſix heures du matin, & déjà la troupe de Nanci étoit à l'entrée de la ville, & déclaroit au Corps Municipal qu'elle étoit venue ſans ordres ſupérieurs, mais de ſon propre mouvement; qu'elle vouloit avoir M. de Malſeigne mort ou vif, & tirer vengeance de la mort des Cavaliers de Meſtre-de-Camp leurs camarades; qu'ils ne venoient point avec des intentions hoſtiles contre les Bourgeois, mais qu'en cas de réſiſtance ils mettroient tout à feu & à ſang. Ils entrèrent dans la ville au moment que deux Officiers, deux Sous-Officiers & un Appointé, députés du Corps des Carabiniers, étoient déjà ſur le premier pont pour entrer en conférence; mais les premiers Soldats qui s'avançoient ayant rejeté toute conciliation, ces Députés ſont retournés vers leur Corps.

Bientôt quelques Soldats des trois Régimens & de la Garde Nationale de Nanci, ſe ſont portés en armes à l'Hôtel de Ville, & après avoir exigé la ſortie des priſonniers, ont propoſé des ouvertures d'accommodement qui ont été

portées vers MM. les Carabiniers, dont les cinq Députés ſont venus auſſi-tôt en la Maiſon commune. L'agitation, la fureur étoient peintes ſur le viſage des Soldats; mais la modération & la douceur des Officiers Municipaux & des Députés du Corps des Carabiniers, les obligèrent à écouter des propoſitions amiables. L'aſſaſſinat d'un Adjudant Carabinier, commis ſous les fenêtres de la Maiſon commune, par un Cavalier de Meſtre-de-Camp, interrompit un inſtant les conférences, & prouva combien étoit grande la frénéſie de ces Soldats rebelles.

Les conférences repriſes furent terminées par un traité, portant que M. de Malſeigne ſe rendroit à Nanci ſous une eſcorte convenue, auſſitôt qu'il en auroit reçu la réquiſition de la part de la Municipalité de Nanci, à laquelle un Envoyé extraordinaire alloit la demander, & ſurtout il fut convenu qu'il ne ſeroit attenté ni à la liberté ni à la perſonne de M. de Malſeigne. Ce Général arrivant à l'Hôtel de Ville pendant la ſignature, fut forcé d'appoſer la ſienne à cet acte qui devoit ramener le calme & la tranquillité dans Lunéville.

Au moment où il vouloit retourner au Champ de Mars avec les Carabiniers qui l'avoient eſcorté, les Soldats le preſſoient déjà d'exécuter à

l'inſtant la convention : il ſe porta néanmoins vers les boſquets ; mais obligé de revenir peu après, & voulant rentrer à l'Hôtel de Ville, il fut forcé de remonter à cheval pour aller à Nanci. Il eut beau repréſenter qu'il n'avoit pas encore la réquiſition mentionnée au traité, ſa réclamation fut inutile ; trois Officiers Municipaux ont même vu nombre de Soldats lui préſenter leurs baïonnettes & le coucher en joue pour le déterminer. A peine étoit-il en route, que des menaces contre ſa vie ſe firent entendre ; un Officier Municipal, du nombre de ceux qui étoient allé montrer le traité à l'armée aſſemblée, entendit déjà, dans la rue du Haut-Poiteux, des propos qui lui firent juger que ce Général, malgré ſon eſcorte, n'étoit pas ſans danger ; & cette fermentation s'augmentant de plus en plus, le Corps Municipal s'eſt aſſuré, par des rapports certains, qu'elle eſt parvenue en peu de temps à ſon comble ; & c'eſt ſans doute ce qui a déterminé M. de Malſeigne à s'échapper du milieu de ſes ennemis. Cet évènement a été ſuivi d'un combat dans lequel pluſieurs Carabiniers de ſon eſcorte ont été tués.

Heureuſement le gros des troupes de la garniſon de Nanci s'étoit déjà éloigné de Lunéville, & ce malheureux combat n'avoit eu lieu qu'entre

les Carabiniers de l'efcorte de M. de Malfeigne ; & ce qui reftoit des trois Régimens, & que l'on en pourroit regarder comme l'arrière-garde. M. le Maire & MM. les Officiers Municipaux, inftruits de ce malheureux évènement, fe rendirent en écharpes hors de la ville à la fuite de cette arrière-garde, & ayant joint les plus retardés, leur reprochèrent avec amertume l'horreur de ce qui venoit de fe paffer, & dont quelques-uns gémiffoient, & les exhortèrent pathétiquement à engager leurs troupes à rentrer dans l'ordre, & ne plus revenir, comme ils menaçoient de le faire.

Cette horde retirée, le calme & la tranquillité paroiffoient devoir renaître dans la ville de Lunéville ; mais il falloit qu'elle devînt de nouveau le théatre d'une fcène dont il eft peu d'exemples.

Il paroît qu'en venant à Lunéville, les troupes de Nanci avoient bien moins l'envie de tirer vengeance du Corps des Carabiniers, & de prendre leur Général, que de corrompre des Citoyens tranquilles, des Soldats fidèles, & de leur communiquer l'efprit de révolte qui les agitoit. Dès le moment de l'entrée de ces Rebelles dans Lunéville, ils répandirent dans l'efprit de fes habitans des poifons corrupteurs, & les germes d'une défiance fans bornes. Ceux-ci, qui

leur fournissoient de gré des vivres qu'ils craignoient de se voir enlever par la force, ne surent point se défier des propos incendiaires qu'ils répandoient ; une partie de la Garde Nationale, déjà abusée pendant son séjour à Nanci, accueilloit avec crédulité les insinuations mensongères de ces Insurgens. Cet esprit de vertige passa bientôt de la ville au Corps des Carabiniers, par le moyen des personnes qui les alloient voir, ou qui leur portoient des vivres, & dont la plupart étoient déguisées : ces mal-intentionnés, sans doute, étoient jaloux de la gloire dont ce Corps distingué avoit toujours suivi le chemin. Dès-lors, une partie des Citoyens ne regarda plus M. de Malseigne que comme un homme sans mission & sans pouvoirs ; un traître qui vouloit opérer une contre-révolution : on l'accusoit d'avoir tué, au moment de son évasion, deux Sous-Officiers de Carabiniers qui l'escortoient. Ces bruits, fomentés par des Soldats qui étoient restés travestis dans Lunéville, acquéroient de minute en minute un plus grand degré de croyance : l'esprit humain reçoit avec facilité des impressions extraordinaires ; aussi des Bourgeois honnêtes & de bons Citoyens ne furent pas exempts des effets de l'esprit d'erreur

qui ſe répandoit dans la ville : on a même cherché à égarer le Corps Municipal, & à ſemer parmi ſes Membres la terreur & la défiance ; une lettre anonyme, jetée pendant la nuit devant la porte de M. le Maire, & écrite au clair de la lune, ſuivant ſon Auteur, devoit porter les Officiers Municipaux à ſe garantir d'une contre-révolution, & à prendre des voies extraordinaires à cet effet ; mais ils peuvent aſſurer que les poiſons répandus autour d'eux ne les ont point atteints.

Cependant la préſence de M. de Malſeigne, & la terreur que répandoit la nouvelle du retour prochain de l'armée de Nanci, jetoient dans la ville de telles alarmes, qu'il n'étoit plus poſſible au Corps Municipal de reſter dans l'inaction. Le Conſeil général de la Commune fut convoqué le vingt-neuf à cinq heures du ſoir ; on lui rendit compte des évènemens de la matinée. Le ſilence de la Municipalité de Nanci ajoutoit à l'inquiétude des eſprits ; il fut arrêté qu'il ſeroit fait à l'inſtant une députation à MM. de Roſſel & de Courtivron, pour les inviter, en vertu de la parole qu'ils avoient donnée, de faire tenir l'engagement pris le matin par M. de Malſeigne.

Les Députés, qui ſe portoient vers Croiſmarre,

où ils avoient appris que le Corps des Carabiniers étoit en ſtation, ayant rencontré dans le Champ de Mars M. de Malſeigne à la tête d'un détachement, s'adreſsèrent à lui directement; & lui remettant la copie de la délibération, ils le conjurèrent de prendre en conſidération la poſition déplorable des habitans de Lunéville, & de tenir l'engagement qu'il avoit pris. Ce Général répondit que la Municipalité de Nanci ne l'avoit point requis; que les mêmes menaces qu'on lui avoit faites à ſon départ, les coups de feu qu'il avoit reçus, & le maſſacre de ſes braves Carabiniers, le dégageoient de ſa parole; que néanmoins il ſe propoſoit de partir le lendemain. Cette aſſurance & ſon éloignement vers Croiſmarre tranquilliſèrent la Commune. La nuit ſuivante promettoit aux bons Citoyens un repos dont ils étoient privés depuis quelques jours; mais à peine la nuit alloit diſparoître, lorſqu'un détachement conſidérable de Carabiniers conduiſit M. de Malſeigne à l'Hôtel de Ville. Les Officiers Municipaux s'y étant raſſemblés, crurent d'abord que ce Général s'y rendoit volontairement pour remplir l'engagement de la veille: malheureuſement ils furent bientôt détrompés; les poiſons de l'erreur dont le ſéjour momentané des Soldats rebelles avoit infecté

la ville de Lunéville, avoient fermenté pendant les ténèbres. Le Corps Municipal apprit avec étonnement que les Carabiniers avoient été séduits dans leur ſtation ; que ſubornés par des menſonges ſpécieux & par toutes ſortes de moyens employés par les Soldats qui les portoient à la révolte, ſous prétexte de ſervir la Patrie, profitant du moment où leurs Officiers prenoient un repos dont ils étoient privés depuis deux jours, ils s'étoient emparé de leur Général vers le milieu de la nuit, & l'avoient amené ; qu'au moment où leurs Officiers s'étoient apperçu du danger que couroit leur Général, ils avoient tenté tous les moyens de le délivrer ; mais que dans l'impoſſibilité d'y réuſſir ſans expoſer la vie de M. de Malſeigne, ils avoient été obligés de céder au torrent.

L'éruption d'un volcan n'eſt pas auſſi ſubite que le fut l'exaltation de l'eſprit du Peuple ; l'effervefcence générale étoit à ſon comble & tenoit du délire : à l'entendre, M. de Malſeigne avoit voulu conduire les Carabiniers au delà du Rhin, pour ſe joindre à des troupes étrangères & opérer une contre-révolution ; il étoit infidèle à la Nation, à la Loi & au Roi ; & c'étoit fauſſer le ſerment qui lie tous les Citoyens à la

Conſtitution,

Conſtitution, que de ne point arrêter ce Général, pour empêcher ſes mauvais deſſeins. Les Carabiniers, que depuis long-temps on avoit cherché à ſéduire par l'intérêt, y avoient conſtamment réſiſté; mais ils n'avoient pu tenir à l'idée affreuſe qu'on leur faiſoit enviſager de ſe rendre complices d'une trahiſon, & croyant ſervir la Nation & le Roi, ils s'étoient déterminés à cette démarche, qu'ils regardoient comme l'accompliſſement des ſermens qu'ils avoient prêtés à la Conſtitution. Le Corps Municipal s'apperçut bientôt qu'il ne pouvoit même uſer de ſa raiſon pour empêcher l'erreur de ſe perpétuer, ſans courir les riſques d'être accuſé d'intelligence avec un traître; il ſe vit dans la néceſſité de jouer un rôle paſſif & de céder aux circonſtances. Déjà l'on avoit demandé à M. de Malſeigne le ſabre qu'il portoit en baudrier, & la ſalle des Séances étoit inveſtie de gens en armes, de ſorte que les Officiers Municipaux furent obligés de ſe retirer dans la Chambre du Conſeil du Bailliage; ils s'occupèrent auſſi-tôt des moyens de veiller à la ſûreté de M. de Malſeigne. La Municipalité de Nanci fut prévenue de ſon prochain départ par une lettre expédiée à l'inſtant; l'on prépara une voiture à quatre, & tandis que les Officiers Municipaux étoient encore occupés à la Chambre

du Conſeil du Bailliage, on emmena M. de Malſeigne dans la voiture : en vain M. le Maire & les Officiers Municipaux tentèrent d'arrêter la précipitation de ce départ, l'on étoit impatient de le voir s'éloigner, & les Carabiniers croyoient en cette occaſion donner une preuve éclatante d'un zèle patriotique. L'on eut à peine le temps de donner les réquiſitions néceſſaires aux Carabiniers & aux détachemens qu'ils avoient demandé de la Garde Nationale, pour lui ſervir d'eſcorte, de manière que le départ de M. de Malſeigne, qui avoit été fixé à neuf heures du matin du trente Août, fut devancé de plus d'une heure.

L'erreur ne dura pas long-temps ; mais de nouveaux moyens de ſéduction furent employés pour empêcher l'effet de la réſipiſcence des Carabiniers. Dans la nuit & la matinée du trente-un, la garniſon de Nanci, inſtruite de l'approche de M. de Bouillé, envoyoit Courriers ſur Courriers pour déterminer les Carabiniers à voler à leur ſecours. Sous le prétexte que cet Officier général vouloit renverſer la Conſtitution ; elle avoit forcé le Directoire de Département à leur donner une réquiſition à cet effet, & des porteurs d'ordres ſuppoſés les engageoient à partir ſur le champ. C'eſt dans l'amertume de la douleur que MM.

les Officiers du Corps vinrent communiquer au Conſeil général de la Commune aſſemblée, les faits dont ils avoient été les témoins ſans pouvoir les empêcher; ils apportèrent ſur le Bureau les pièces juſtificatives de la miſſion de M. de Malſeigne, & prièrent le Corps Municipal d'aviſer aux moyens d'arrêter le déſordre & la fermentation dont les têtes étoient encore préoccupées, tant parmi les Militaires que parmi les Citoyens. Dans ce moment de détreſſe, où le départ des Carabiniers pouvoit empêcher l'exécution d'un Décret néceſſaire au ſalut du Royaume, le Corps Municipal ſe hâta de chercher des moyens d'arrêter un auſſi grand malheur : déjà les Notables abſens étoient rappelés, MM. du Directoire du Diſtrict invités à la ſéance venoient aider de leurs lumières le Corps Municipal; les inſtans étoient précieux, & d'une voix unanime il fut arrêté que ſur le champ toute l'Aſſemblée ſe tranſporteroit à la Garde montante du Corps des Carabiniers, qu'on leur feroit la lecture des Décrets des ſix & ſeize Août, des pouvoirs de M. de Malſeigne, & des autres pièces propres à bannir les reſtes de l'erreur dont on les avoit entourés. Cette démarche fut agréée par MM. les Officiers, & ne reſta point ſans effet. De nouveaux

ordres, surpris par la force, furent encore apportés, & le Conseil général, joint à MM. du District, n'eut pas de peine à en faire voir la futilité, & donna, conjointement avec MM. les Carabiniers, les ordres nécessaires pour arrêter les Courriers porteurs de pareils messages : les divers escadrons assemblés par leur Chef ont été successivement désabusés de la même manière ; ils furent satisfaits de connoître les dispositions des Décrets auxquels on n'avoit pu donner la même publicité qu'aux autres, parce que sans doute la garnison de Nanci avoit empêché l'impression & l'envoi des exemplaires qui devoient être placardés dans Lunéville. M. de Rossel leur parlant avec énergie, attendrit jusqu'aux larmes ces braves Militaires ; & l'Assemblée vit avec émotion & le plus grand plaisir le Corps des Carabiniers jurer avec ardeur de n'obéir qu'à la gloire & aux principes de l'honneur qui les ont toujours animés, & qu'ils avoient cru suivre même dans leurs erreurs.

Une seule chose mêla de l'amertume à la joie qu'inspiroit ce spectacle ; c'est le desir manifesté par ces braves Soldats de rechercher eux-mêmes les coupables qui pouvoient se trouver parmi eux, pour les faire punir suivant les Loix. Le Conseil général & MM. du District, rentrés

en la Maiſon commune, ont cru devoir porter à la douceur MM. les Carabiniers; & dans une adreſſe aux Officiers de ce Corps, ils ont manifeſté leurs ſentimens. Mais ces Militaires, furieux de s'être laiſſé abuſer, ont eux-mêmes dénoncé & arrêté vingt-ſept de leurs camarades, & deux ſe ſont tués de déſeſpoir.

Le Corps Municipal, ne voulant point laiſſer ſon ouvrage imparfait, a cru devoir auſſi raſſembler les Citoyens de la Garde Nationale & leur montrer l'exiſtence des pièces qu'on leur avoit rendues ſuſpectes. Dès ce moment le calme s'eſt rétabli; les bons Citoyens, que les troubles du moment avoient égaré, ont abjuré leur erreur; & le Corps Municipal, qui, pendant quatre fois vingt-quatre heures, a conſtamment veillé ſur la choſe publique, voit avec plaiſir renaître le calme dans la Cité, la confiance ſe rétablir entre toutes les claſſes de Citoyens, & la diſcipline dans un Corps diſtingué, auquel tous les habitans ſont ſincèrement attachés par les liens d'une fraternité qui ſans doute ſera durable après une épreuve auſſi terrible.

Fait en la Maiſon commune de la ville de Lunéville, le quatre Septembre mil ſept cent quatre-vingt-dix; préſens MM. Drouin, Maire.

Joly. Dauſſe. Perrin. Georgeat. Delorme. Guibal. Bailly. Keller. Harlaut. Curien le jeune, Officiers Municipaux. Laplante, Procureur de la Commune. Perrottey, Subſtitut. Et Richard, Secrétaire-Greffier.

Collationné par le Secrétaire-Greffier de la Municipalité de Lunéville, ſouſſigné.

RICHARD.

RÉCIT
DE LA GARDE NATIONALE DE LUNÉVILLE.

LA Garde Nationale de Lunéville, qui a eu la douleur de voir cette ville devenir le théatre de plusieurs scènes sanglantes & désastreuses, vivement affectée de n'avoir pu donner, dans une occasion aussi importante, des preuves de son ardeur & de son zèle pour la défense de la Patrie & le maintien de la Constitution, ne peut trop s'empresser de prouver qu'elle a été entraînée par le torrent des circonstances, & que la neutralité qu'elle a gardée, a été le résultat nécessaire des faits qu'elle va mettre sous les yeux de l'Assemblée Nationale & de tous ses Frères d'armes.

Le Vendredi 27 Août, à minuit, est arrivé de Nanci à Lunéville, un Cavalier de Maréchaussée, porteur d'un paquet adressé aux Gardes Nationales du District; il renfermoit une copie imprimée du Décret concernant l'affaire de la garnison de Nanci, & deux lettres, l'une, datée de Paris

du 17 Août 1790, ſignée La Fayette; & l'autre, datée de Nanci, du 26 du même mois, étoit ſignée Deſmotte, Aide de Camp de M. de la Fayette.

La première étoit conçue en ces termes : » Meſſieurs, l'Aſſemblée Nationale ayant appris » la coupable conduite de la garniſon de Nanci, » & ſentant les funeſtes conſéquences de pareils » excès, on a pris, pour les réprimer, les » meſures contenues dans le Décret que j'ai » l'honneur de vous envoyer, afin de vous mettre » à portée de prévoir les ordres que vous pourrez » recevoir.

» Permettez, Meſſieurs, à celui de vos Frères » d'armes, que vous avez chargé ici d'exprimer » votre dévouement pour la Conſtitution & » l'ordre public, de préſenter à votre zèle & à » votre fermeté cette occaſion comme une des » plus importantes pour conſolider la liberté qui » ſe fonde ſur le reſpect des Loix, & pour » aſſurer la tranquillité générale.

» J'ai l'honneur d'être, &c.

La ſeconde portoit : » Meſſieurs, j'ai l'honneur » de vous adreſſer une lettre de M. de la » Fayette, relativement au Décret de l'Aſſemblée » Nationale ſur ce qui eſt arrivé à Nanci. Les

» Régimens paroissent être revenus de leur éga-
» rement. M. de Malseigne, Officier général
» employé à Nanci, vient de donner l'ordre
» qu'il a reçu pour faire partir, demain 27, le
» Régiment de Châteauvieux : dans le cas où ce
» Régiment refuseroit de partir, il sera nécessaire
» de déployer des forces qui puissent faciliter
» l'exécution du Décret de l'Assemblée Natio-
» nale. MM. les Gardes Nationales de France
» ont déjà fait beaucoup pour le rétablissement
» de l'ordre; un nouvel effort est encore né-
» cessaire. M. de la Fayette m'a chargé de prier
» ses Frères d'armes de venir se joindre à ceux
» de Nanci : il l'attend de leur patriotisme &
» de l'amitié qu'ils veulent bien lui porter. J'ai
» l'honneur d'inviter le plus grand nombre de
» Volontaires possible, à partir sur le champ
» pour se rendre à Nanci.

» Je suis avec respect, &c. «

Ce paquet a été ouvert par M. Dietteman, Commandant général de la Garde, qui a fait inviter M. Marchis, Major en second, à se porter sur le champ chez M. le Maire de la ville; & cet Officier Municipal a fait donner les ordres nécessaires au Secrétaire de la Municipalité, pour expédier la réquisition qu'il croyoit encore né-

ceſſaire pour autoriſer le départ de la Garde Nationale.

A trois heures, le Commandant a fait battre l'aſſemblée dans toutes les rues; les Gardes ſe ſont réunis en armes devant l'Hôtel de Ville, au nombre de quatre cent cinquante-huit. Là, il a été donné lecture à chaque Compagnie, tant du Décret que des deux lettres de MM. la Fayette & Deſmotte; après quoi un cri univerſel s'eſt fait entendre : *Partons, partons*; nous ſommes prêts de verſer notre ſang pour l'exécution de ce Décret & faire punir les Rebelles.

Le détachement a reçu un de ſes drapeaux dépoſés à la Chambre du Conſeil de la Municipalité; & vers ſix heures, il s'eſt mis en marche dans le meilleur ordre, ayant à ſa tête ſes deux Commandans, ſon Major en ſecond, ſes deux Aides-Majors, un Adjudant & les Officiers des Compagnies. Pouvoit-on montrer plus de promptitude, plus de zèle & de dévouement ?

Le détachement eſt arrivé ſur la place de Louis XV à midi; après s'y être rangé en bataille en face de l'Hôtel de Ville, il a été paſſé en revue par M. de Malſeigne, qui, l'ayant trouvé dans la ferme réſolution d'exécuter ponctuellement les ordres qu'il lui plairoit donner, lui a témoigné ſa ſatisfaction en lui diſant,

qu'ayant à faire à des Gardes auſſi expéditifs, il avoit en eux autant de confiance qu'au Corps des Carabiniers (ce ſont les propres expreſſions du Général) ; les billets de logemens ont été diſtribués, & chacun s'eſt retiré dans celui qui lui étoit indiqué.

Dans l'après-midi du même jour vingt-ſept, & pendant la matinée du lendemain, les Gardes Nationales du Département, paſſant dans les rues de Nanci, ont conſtamment été aſſaillis par une infinité de Citoyens de cette ville & de Soldats de la garniſon, qui, après leur avoir demandé, que venez-vous faire ? diſoient : » Vous n'avez » pas à ramener à l'ordre la garniſon, qui n'a » jamais manqué à ſon devoir ; vous devez vous » appercevoir que le Soldat eſt tranquille, que » le calme règne dans la ville : mais vous aurez » bientôt à combattre un traître qui, ſous pré- » texte d'être venu en cette ville faire exécuter » un Décret de l'Aſſemblée Nationale, abuſe » de ſa commiſſion pour, de concert avec » M. de Bouillé, opérer une contre-révolution : » ces deux Généraux feignent d'avoir beſoin ici » de beaucoup de troupes, ils ſaiſiſſent cette » occaſion pour dégarnir les frontières & faciliter » l'entrée de l'armée étrangère : leur trame com-

» mence à tranſpirer, & dans peu vous en ſerez
» auſſi convaincus que toute la ville «.

Tels ont été les moyens employés pour corrompre la Garde Nationale de Lunéville & celles du Département arrivées le même jour : mais bien pénétrées de la ſincérité des lettres dont il leur avoit été donné lecture, elles ſont demeurées inébranlables, & bien réſolues de remplir avec courage l'objet pour lequel elles avoient été mandées; rien n'a été capable de les faire tomber dans le piége qu'on leur tendoit : les faits qui ſe débitoient pour faire croire à une contre-révolution ne partoient pas d'ailleurs de gens dignes de beaucoup de confiance.

Le Samedi, à deux heures après midi, on a entendu battre la générale dans toutes les rues, & de toutes parts crier aux armes : le détachement de Lunéville s'eſt rendu en bon ordre & ſur le champ au poſte qu'on lui a aſſigné ; là, de nouveaux ſéducteurs ont parcouru les rangs :
» On vient, crioient-ils, d'arrêter un Cavalier
» de Maréchauſſée portant trois lettres à M. de
» Bouillé, l'une de M. de Malſeigne, & les deux
» autres du Grand-Prévôt : on y voit que le
» Régiment de Châteauvieux eſt vendu aux
» Impériaux ; qu'il s'agit, non pas de le changer

» de garnifon, mais bien de le conduire au » delà des frontières. Inftruits que ces lettres » ont été faifies, MM. de Malfeigne & le » Grand-Prévôt ont pris la fuite : un détache- » ment de Meftre-de-Camp eft à leur pourfuite ; » dans ce moment on donne lecture des lettres » aux Compagnies du Régiment du Roi : on » invite en conféquence chaque détachement de » Gardes Nationales d'envoyer à l'inftant des » Députés pour l'entendre : on jette M. de Noue » dans un cachot ; on conftitue prifonniers les » Officiers de la garnifon qui ont ofé prendre » fa défenfe : il n'eft plus permis actuellement de » douter de la contre-révolution : *A la lanterne* » *les incrédules* «.

Il faut convenir qu'alors plus d'un Garde a changé fa manière de voir & de penfer ; fans quitter les armes ni fon pofte, chacun faifoit fes réflexions : on a fait une faute, fe difoit-on dans chaque détachement, d'avoir appelé à Nanci, le vingt-fept, trois mille Gardes Nationales que l'on ne devoit employer que le trente : on ajoutoit qu'il avoit été bien plus mal-adroit de leur avoir donné l'ordre d'entrer dans la ville, où ils ne pouvoient que fe trouver au milieu de ceux même contre lefquels ils portoient les armes.

Vers les fix heures du foir, toute la garnifon

& les Gardes Nationales étant encore ſous les armes, quelques-uns des Cavaliers de Meſtre-de-Camp qui avoient été à la pourſuite de M. de Malſeigne, ſont rentrés dans le plus grand déſordre, annonçant que le ſurplus de leurs camarades avoient été maſſacrés par les Carabiniers. Auſſi-tôt l'eſprit de vengeance s'eſt emparé de toute la garniſon : trois bataillons du Régiment du Roi, la majeure partie de ceux de Château-vieux & de Meſtre-de-Camp ſe ſont mis en marche vers Lunéville, pour, diſoient-ils, ſaccager la ville, & ne revenir qu'avec les étendards des Carabiniers; ils ſe ſont fait ſuivre par deux chariots chargés, l'un de munitions de guerre, & l'autre de proviſions de bouche.

Alors les Gardes Nationales de Lunéville, pères de famille pour la plupart, craignant pour leurs femmes, leurs enfans & ceux de leurs concitoyens demeurés dans la ville, ſe décident ſur le champ, & volent au ſecours de cette Cité, expoſée aux plus grands dangers. Ils ne s'attendoient pas à être empêchés de rentrer dans leurs foyers : mais à l'entrée de Saint-Nicolas, ils ont rencontré, rangée en bataille, la cavalerie de Meſtre-de-Camp, qui les a laiſſé paſſer, & à la ſortie de cette ville, étoit toute l'infanterie, qui les a arrêtés, de manière qu'ils ſe ſont trouvés

enveloppés. Ils ont tenu cette poſition jusqu'à Dombales, où, prétextant d'avoir beſoin de faire halte, ils ont donné le temps aux troupes de ligne de défiler.

Il étoit important pour les Gardes Nationales de ſortir de cette poſition fâcheuſe ; car ſi le Corps des Carabiniers avoit été, comme on l'aſſuroit, à trois quarts de lieue de-là avec le ſurplus de la Garde de Lunéville, il y auroit eu néceſſairement une action, & conſéquemment les Gardes auroient été forcés de faire feu ſur un Corps auquel ils ont juré un attachement & une reconnoiſſance éternelle, & leur propre feu auroit porté ſur leurs Concitoyens, le père auroit tiré ſur ſon fils, & le fils ſur ſon père, &c. &c.......

Le détachement de la Garde de Lunéville, croyant l'armée très en avant, s'eſt mis en marche ; mais il n'eut pas fait une demi-lieue qu'il rencontra de nouvelles troupes rangées en bataille à droite de la chauſſée, la cavalerie, qui, après avoir reconnu la Garde, lui a donné paſſage, & plus loin s'eſt trouvée l'infanterie, qui s'eſt obſtinée au contraire à le tenir fermé, de manière que le détachement eſt retombé dans la même poſition qu'il avoit depuis Saint-Nicolas à Dombales. Son Commandant a ſaiſi ce mo-

ment pour réunir autour de lui les Chefs & quelques Députés des troupes de ligne ; il a repréſenté à ce Comité combien étoit affligeante la poſition de ſon détachement ; tous les Membres l'ont ſenti, & il a été arrêté que les Gardes demeureroient neutres, qu'à cet effet ils marcheroient derrière la colonne.

M. Thiebaut, l'un des Aides-Majors de la Garde, & le ſieur Langlais, Adjudant, ont gagné les devants, en ſe dérobant par la traverſe. Arrivés au village de Deuxville, ils ont trouvé une patrouille de trois Carabiniers auxquels ils ont conſeillé de quitter leurs poſtes pour aller prévenir le Corps ; ils ont eux-mêmes continué leur chemin vers la ville, ont emmené les Gardes Nationales poſtés pour en défendre les avenues, & leur ont fait dépoſer les armes, après avoir prévenu la Municipalité aſſemblée que l'armée venant de Nanci étoit trop nombreuſe pour lui oppoſer une poignée d'hommes.

Un des Adjudans du Corps des Carabiniers, à qui M. Thiebaut venoit de faire part de l'arrivée de la garniſon de Nanci & de ſon deſſein, ayant montré le déſir que cet Officier de la Garde allât lui-même rendre compte à M. de Laſterie, a couru au Champ de Mars où

le

le Corps des Carabiniers étoit en bataille : il a témoigné à tous les Officiers rassemblés autour de lui, & à M. de Malseigne lui-même, combien les Gardes regrettoient de ne pouvoir leur être utiles dans cette malheureuse circonstance, d'abord parce que le Corps des Carabiniers s'étant retranché hors de la ville, il n'y restoit pas assez de Gardes pour faire une résistance quelconque à l'armée, qui se portoit au moins à cinq mille hommes; 2°. parce que le peu de Gardes demeurés à la ville ne pouvoient faire feu sur les ennemis qu'en s'exposant à tuer ou à faire tuer par l'armée même leurs propres frères d'armes qui avoient été forcés de la suivre; 3°. enfin, parce que les Gardes Nationales qui venoient avec la garnison de Nanci, n'avoient obtenu que la ville échapperoit à l'incendie qu'autant qu'on n'y trouveroit aucun Citoyen en armes. Les Officiers des Carabiniers, convaincus de la justesse de ces raisons, & assurés que la ville ne couroit aucun péril, ont eux-mêmes applaudi à la neutralité promise par la Garde & les Carabiniers, ont attendu au Champ de Mars, avec une fermeté imposante & une bravoure vraiment héroïque, toute l'armée, qui, quoique d'une force bien supérieure, n'a pas été capable d'émouvoir ce Corps au dessus de tous éloges.

L'armée arrivée à une lieue & demie de Lunéville, vers onze heures du ſoir, s'eſt campée à gauche de la chauſſée ſur la hauteur de Flainvalle; elle a forcé le détachement de la Garde à ſe ranger avec elle : il a été décidé qu'on demeureroit dans cette poſition juſqu'au jour ; pendant ce temps, les Chefs de la Garde ont parcouru les lignes de la garniſon en pérorant les Soldats & en tâchant de les faire revenir de l'erreur dans laquelle ils étoient ſur leurs propres intérêts, & ſur le Corps des Carabiniers. Mais les têtes étoient trop exaltées pour réfléchir un moment; on entendoit au contraire dans les Compagnies : Il faut fuſiller la Garde de Lunéville, ou la forcer à ſe mêler parmi nous pour nous en aſſurer : elle a été obligée de prendre le parti du ſilence ; & la nuit s'eſt paſſée dans cette périlleuſe poſition.

Le jour commençant à paroître, on a donné l'ordre de continuer la route vers Lunéville ; les trois Régimens ſe ſont mis en marche, gardant toujours derrière eux, comme priſonniers de guerre, les Gardes Nationales ; ils ſont arrivés à la porte de la ville à ſix heures, puis ils ſe ſont mis en bataille, une première partie ſur la place des Carmes, une ſeconde entre les deux ponts, & la troiſième devant le château : c'eſt alors ſeulement qu'ils ont laiſſé filer, homme par homme, la Garde

Nationale, & ce n'a pas été ſans peine, car on crioit encore dans quelques pelotons : » Arrêtons-» les, faiſons-les mettre avec nous, ou ils de-» viendront nos ennemis «.

Les trois Régimens ſont demeurés en bataille dans les rues de Lunéville, ſans faire aucun mouvement : mais ſoit par crainte, ſoit parce qu'ils ont été déconcertés par l'intrépidité du Corps des Carabiniers, ils ſe ſont repliés vers St. Léopold, & de-là s'en ſont retournés à leur garniſon, laiſſant très-peu de Soldats pour ſervir d'eſcorte à M. de Malſeigne, qui, diſoit-on, devoit retourner à Nanci.

Le lendemain matin, les Gardes Nationales ont appris qu'un petit détachement de Carabiniers avoit ramené le Général à la Municipalité, qu'ils ſe diſpoſoient à le conduire à Nanci ; que la cauſe de la révolution qui s'opéroit ſi rapidement dans l'eſprit de pluſieurs d'entre eux, étoit l'effet des inſinuations perfides de quelques individus de la claſſe du bas peuple, qui ſe diſant Gardes Nationales de la capitale, étoient venus avec la garniſon, & de pluſieurs Soldats mêmes qui, s'étant déguiſés en Citoyens & en Gardes Nationales, avoient été courir les rangs des Carabiniers pour y répandre les ſoupçons en leur perſuadant qu'ils étoient trompés.

Les Gardes Nationales de Lunéville ont à l'inſtant même formé un nouveau détachement d'environ 200 hommes, autoriſé par la Municipalité & commandé par M. de Gouvenoux, pour, avec le Corps des Carabiniers, eſcorter la voiture du Général, & le garantir des mauvais traitemens auxquels un peuple aveugle eſt toujours trop diſpoſé à ſe porter.

Cette précaution n'a pas été inutile ; M. Dauphin, Major de la Garde, eſt parvenu à ſauver la vie à M. de Malſeigne, en pérorant de nouveau les Soldats de la garniſon, Compagnie par Compagnie ; le S. Liegey, Caporal, a paré un coup de baïonnette qu'on portoit au Général dans la voiture même ; il n'a détourné l'arme meurtrière qu'en recevant lui-même une bleſſure.

Voilà l'expoſé exact & ſincère des faits dont la réunion ſingulière & malheureuſe auroit pu faire mal interpréter les démarches des Gardes Nationales de Lunéville, dont les intentions ont toujours été pures ; ils ont été & ſeront conſtamment jaloux de faire preuve de patriotiſme & de reſpect pour les déciſions de l'Aſſemblée Nationale. Le contre-temps d'être mandés trois jours trop tôt dans une ville en proie aux inſinuations les plus fauſſes & des plus contraires à l'ordre, eſt la ſeule faute dont on puiſſe les accuſer ; les let-

tres tranſcrites en ce Mémoire ſeront leur égide. Ils ont été à la merci de ceux contre leſquels ils avoient dirigé leurs pas, & contre leſquels ils auroient tourné leurs armes, s'ils n'avoient été arrêtés par la crainte très-bien fondée d'expoſer à une ruine totale leur Cité, inveſtie par des Soldats rebelles, dont le nombre étoit beaucoup ſupérieur à celui qu'on pouvoit leur oppoſer.

L'atteſtation donnée par M. de Malſeigne lui-même, met le ſceau à la juſtification des Gardes Nationales de Lunéville ; elle eſt conçue en ces termes :

» Je certifie que je n'ai qu'à me louer de la » conduite de Meſſieurs les Gardes Nationales » de Lunéville, & de M. Dauphin, Major, & » de M. Liegey, dans le tranſport qui a été fait » de ma perſonne à Nanci. A Lunéville, le 3 Sep» tembre 1790. *Signé* Malseigne. Diettman, Commandant général. Gouvenoux, Commandant général Adjoint. Thiébaut, Aide-Major. Durand, Capitaine. David, Sous-Lieutenant. Breton, Adjudant. Liegey, Caporal, & environ deux cents autres ſignatures qui ſont à l'original.

671